

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

2016-2019



DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS ET SOLIDAIRES

Adresse : Espace N. Mandela
Place Guillaume-le-Conquérant
14700 Falaise

Tél. : 02 31 41 61 41 | **E-mail :** poleeducatif@falaise.fr

 Ville de
FALAISE

Septembre 2016

LES ACTEURS DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

ENSEMBLE POUR UNE BONNE ARTICULATION DES DIFFERENTS TEMPS DE L'ENFANT

LES ECOLES

- Bodereau
- La Crosse
- Charlotte Herpin
- Fontaine Couverte
- Foch
- Camp Ferme

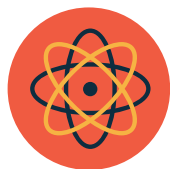


LES SERVICES MUNICIPAUX



UN COMITE DE PILOTAGE

- Élus
- Parents
- Enseignants
- Personnel municipal



LES INTERVENANTS

- du secteur privé
- clubs de l'Entente Sportive Falaisienne



LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- Inspection académique
- CAF
- Direction départementale de la cohésion sociale



SOMMAIRE

Page 4	PREAMBULE
Pages 4 à 8	EVALUATION DU PEDT 2013 -2016
Page 8	OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT 2016-2019 PARTAGES PAR LES PARTENAIRES
Page 9	EFFETS ATTENDUS
Page 9	PUBLIC VISE ET ACTIVITES PROPOSEES
Page 10	PARTENAIRES DU PROJET
Page 10	STRUCTURE DE PILOTAGE
Page 11	ELEMENTS PREVUS DANS LE BILAN ET EVALUATION DU PROJET
Pages 12 et 13	REGLEMENT INTERIEUR
Pages 14 et 15	TABLEAUX DU TEMPS SCOLAIRE

PREAMBULE

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) a été signé par le Maire et le DASEN* agissant sur délégation du recteur d'académie et la DDCS* agissant sur la délégation du Préfet. Il permet d'intégrer l'organisation scolaire dans une conception globale du temps de l'enfant. Il s'appuie sur la politique éducative menée par la municipalité depuis 2011 qui a pour finalité de donner à la jeunesse et aux familles tous les moyens de la réussite. Il s'articule avec le projet éducatif local et le contrat Enfance/Jeunesse signé avec la CAF.

La semaine de 4 jours et demi à l'école est appliquée dans les écoles falaisiennes depuis la rentrée 2013. Après trois années de fonctionnement de cette nouvelle organisation une évaluation du PEDT* 2013-2016 a été menée de mars à mai 2016. Cette évaluation a été réalisée de manière participative en s'appuyant sur le comité de pilotage (voir sa composition page 10) et sur les avis et observations des intervenants, des familles et des enfants.

Ce nouveau PEDT 2016-2019 reprend les mêmes objectifs éducatifs, effets attendus, public visé, activités proposées, partenaires du projet et structure de pilotage que le précédent. Seules des modifications seront mises en place dans la mise en oeuvre : lien renforcé du PEDT avec les projets d'école, modalité d'inscriptions aux activités découvertes...

EVALUATION DU PEDT 2013-2016

L'évaluation a été réalisée à partir d'un outil de l'inspection académique et s'articule autour de 3 axes : le co-pilotage local, les contenus éducatifs et l'organisation.

Elle a nécessité 4 réunions du COPIL (dont deux en groupes de travail thématiques) et s'appuie sur le dépouillement d'un questionnaire renseigné par la vingtaine d'intervenants sur les activités, de 314 questionnaires renseignés par les familles (65% de taux de réponse) et de 428 questionnaires renseignés par les enfants de la grande section de maternelle au CM2 (496 enfants concernés).

Le co-pilotage local

Contexte du territoire

- Existence d'un Projet Educatif Global sur le territoire depuis 2011, intégré et mis à jour dans le pilier social de l'Agenda 21 municipal.
- Réflexion sur l'aménagement du temps de l'enfant antérieur à la réforme mais de manière plus significative avec l'application des nouveaux rythmes scolaires en 2013.
- Existence d'un réseau parentalité co-animé par le centre socioculturel et la CAF depuis début 2015. Celui-ci réunit tous les acteurs éducatifs du territoire.
- Autres atouts du territoire : des services municipaux en direction de l'enfance/jeunesse développés (accueil périscolaire, centres de loisirs, stages sportifs l'été), un tissu associatif dense et des équipements sportifs et culturels en nombre.

* PEDT : Projet Éducatif Territorial

* DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DA-SEN)

* DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Modalités du pilotage

Le COPIL est composé de tous les acteurs locaux. Il se réunit en moyenne 3 fois par an pour faire des bilans réguliers sur l'organisation et la fréquentation des enfants au Passeport découverte. A compter de la rentrée 2016 /2017, un compte-rendu du COPIL sera fait lors des conseils d'école.

Communication

Bien que le PEDT 2013/2016 ait été diffusé auprès des enseignants, parents... il est resté méconnu d'une partie des acteurs éducatifs.

Le PEDT 2016/2019 sera largement diffusé à la rentrée scolaire de septembre et transmis systématiquement pendant les trois années à venir aux parents qui inscrivent leur enfant dans une école falaisienne, à chaque rentrée scolaire aux nouveaux enseignants ainsi qu'aux nouveaux intervenants sur le Passeport découverte.

Les contenus éducatifs

Les objectifs du PEDT contribuent au développement des compétences du socle commun en complément du projet d'école (le langage, les méthodes et outils pour apprendre, la formation de la personne et du citoyen, l'observation et la compréhension du monde, les représentations du monde et de l'activité) et constituent un cadre commun par tous les acteurs. Les activités scolaires et périscolaires sont complémentaires et les temps d'échanges entre équipe d'enseignants et intervenants du périscolaire sont très satisfaisants. Pour autant les projets d'école sont méconnus des membres du COPIL, des responsables des temps périscolaires et du Passeport découverte. La cohérence éducative entre le PEDT et les projets d'école est à améliorer.

Transition entre activités scolaires et périscolaires

Des projets communs entre temps scolaire et non scolaire ont été menés avec certaines écoles. Les temps d'échanges et d'information entre équipes lors du passage de relais sont satisfaisants de même pour la gestion des effectifs d'enfants.



Passeport découverte

Il existe une grande diversité des activités proposées dans le cadre du Passeport découverte. Accessibles à tous (gratuité, compatibilité avec l'accueil périscolaire, adaptation aux enfants porteurs de handicap) elles visent à favoriser le développement personnel de l'enfant, intellectuel et physique ainsi que son épanouissement. Proposées sur environ 7 séances elles permettent une véritable découverte. Prenant en compte l'âge, le temps et les rythmes de l'enfant elles sont en cohérence avec les objectifs du PEDT et respectent la réglementation liée aux accueils collectifs de mineurs (le taux d'encadrement notamment). Tous les intervenants sont des professionnels qualifiés.

L'organisation

L'organisation scolaire est conforme au décret du 26/01/2013 et permet aux enfants d'avoir un rythme régulier dans la semaine (journée de 5h30 maximum et matinée de 3h30 maximum).

Satisfaction de l'organisation mise en place dans le cadre des nouveaux rythmes

(Réponses issues du questionnaire famille) :

- Très satisfait 13%
- Plutôt satisfait 51%
- Plutôt pas satisfait 22%
- Pas du tout satisfait 14%

Les personnes plutôt pas ou pas du tout satisfaites remettent très souvent en cause l'application de la semaine à 4 jours et demi.

Impact de cette nouvelle organisation sur les enfants

	Foch	Camp Ferme	Charlotte Herpin	Fontaine Couverte	La Crosse	Bodereau
Très positif	8%	/	13%	8%	12%	6%
Plutôt positif	31%	10,5%	30%	16%	18%	20%
Ni positif ni négatif	46%	16%	40%	44%	32%	45%
Plutôt négatif	/	63%	13%	16%	28%	22%
Très négatif	15%	10,5%	4%	16%	10%	7%

Précisions apportées par les parents : Beaucoup de fatigue, temps de sieste trop court, la coupure du mercredi était mieux, prépare les enfants à l'entrée au collège.

Évolution du pourcentage d'enfants qui pratiquent une activité extra scolaire (clubs sportifs, école de musique...).

	2013	2016
École élémentaire Bodereau	51,3%	60%
École élémentaire La Crosse	36,4%	48%
École maternelle Foch	15%	28%
École maternelle Charlotte Herpin	21,8%	33%
École maternelle Fontaine Couverte	43,7%	38%
École maternelle du Camp Ferme	42,3%	80%

Passeport découverte

La communication et les modalités d'inscription au Passeport découverte sont jugées très satisfaisantes par les parents. Sur les activités on constate une mixité des enfants (43% de filles et 57% de garçons). Les enfants qui participent aux activités sont très satisfaits (diversité des activités, ambiance) et ont exprimé en grande majorité la volonté de poursuivre des activités ainsi que de nombreuses propositions d'activités nouvelles pour l'année à venir.

Taux de participation aux activités : 76,6% pour les maternelles, 61% pour les élémentaires.

Malgré l'organisation qui permet l'accessibilité à tous au Passeport découverte la participation reste faible, notamment celle des enfants des familles aux plus bas revenus (sur l'ensemble des enfants scolarisés de la grande section au CM2 : 36% des T1*, 75% des T2*, 65% des T3*, 64% des T4*). Afin d'inciter un plus grand nombre d'enfants à participer les modalités d'inscriptions seront changées à la rentrée 2016 (inscription pour les 6 cycles en septembre, choix des activités par les enfants eux-mêmes, validation de l'inscription par les parents).



*T1/T2/T3/T4 sont les tranches de quotient familial de la CAF, T1 étant les familles aux plus faibles revenus.

Données concernant les enfants de la grande section au CM2 pour lesquels les parents ont répondu au questionnaire

	Infos à partir des questionnaires parents renseignés		
	% d'enfants ne participant pas au Passeport découverte et ne pratiquant pas une activité extrascolaire	% d'enfants pratiquant une activité extrascolaire	% d'enfants participant seulement Passeport découverte
Bodereau	10%	57%	29%
La Crosse	21%	40%	35%
Foch	0%	0 %	100%
Charlotte Herpin	0%	35%	57%
Fontaine Couverte	8%	17%	61%
Camp Ferme	15%	14%	64%

Les locaux

Pour les activités de découverte, les locaux mis à disposition par la collectivité sont les gymnases, les établissements scolaires (autre que les salles de classe), les structures jeunesse, l'Espace Public Numérique, la ludothèque, les salles municipales et la résidence sénior (partenaire privé). Ces espaces sont adaptés aux activités proposées, aux effectifs et à l'âge des enfants.

Le matériel

Il existe du matériel pédagogique spécifique pour les activités périscolaires et les activités découvertes.

OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT PARTAGES PAR LES PARTENAIRES

- Élargir le champ culturel des enfants
- Sensibiliser et éduquer les enfants au développement durable
- Mettre en place des activités de découvertes en direction des publics fragilisés
- Favoriser l'intérêt des enfants pour la lecture
- Faire découvrir différentes disciplines sportives aux enfants

EFFETS ATTENDUS

Chaque enfant scolarisé en école primaire découvre 6 activités différentes durant une année scolaire. L'objectif est de donner envie aux enfants et aux parents de s'inscrire sur une activité que l'enfant aura découverte et appréciée et d'éveiller sa curiosité.

PUBLIC VISE ET ACTIVITES PROPOSEES

Tous les enfants scolarisés dans les écoles publiques primaires de la Grande Section au CM2 de la Ville de Falaise. Les activités découvertes ont lieu le lundi de 15h30 à 16h30 pour les maternelles et le mardi ou le jeudi de 15h30 à 17h00 pour les élémentaires.

Le calendrier des activités se met en place selon 6 périodes correspondant aux cycles d'enseignement dans une année scolaire :

- 1^{ère} période : de septembre à octobre,
- 2^{ème} période : de novembre à décembre,
- 3^{ème} période : de janvier à février,
- 4^{ème} période : de mars à avril,
- 5^{ème} période : de mai à juin,
- 6^{ème} période : de juin à juillet.

Liste des établissements d'enseignement scolaires et domaines concernés :

- Écoles Élémentaires Bodereau et la Crosse.
- Écoles Maternelles Foch, Fontaine Couverte, Charlotte Herpin et Camp Ferme.

Domaines concernés : natation, handball, football, rugby, arts graphiques, tennis de table, arts plastiques, tennis, danse, tir à l'arc, tennis de table, relaxation, judo, loisirs créatifs, poterie, multisports, atelier environnement, éveil corporel...

Niveau : initiation de 5 à 11 ans (activités hebdomadaires).



PARTENAIRES DU PROJET

Partenaires institutionnels : Établissements scolaires / CAF / DDCS*

Partenaires associatifs : Associations sportives et non sportives

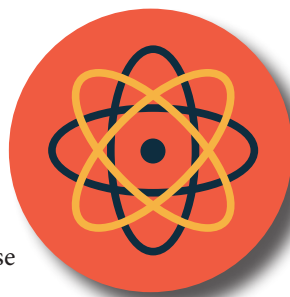
Autres partenaires : Vacataires

STRUCTURE DE PILOTAGE

Composition du comité de pilotage (COPIL) :

COPIL composé :

- d'un parent élu par l'école
- d'un enseignant par école
- des chefs de service aux Affaires Scolaires, à l'Enfance et à la Jeunesse et aux Sports
- des élus : maires-adjoints aux Affaires Scolaires, à la Jeunesse et à la Famille, aux Sports
- d'un élu de l'opposition



Coordination du projet assuré par :

- Muriel Pelletier (responsable Affaires et Restauration scolaires), tél. : 02 31 41 65 20

Responsables pédagogiques :

- Vanessa Letorey pour le périscolaire (responsable des accueils collectifs de mineurs), tél. : 02 31 40 88 45
- Felipe Rey Garcia pour les activités découvertes (coordinateur des activités) tél. : 02 31 41 65 27

Adresse : Espace Nelson Mandela - place Guillaume Le Conquérant

Téléphone : 02 31 41 61 41 | Adresse électronique : poleeducatif@falaise.fr

Modalité de pilotage :

Réunions de concertation en décembre, mars et juin.

Plus réunions avec les intervenants en septembre et en juin.

Groupes de travail thématiques.

* DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

ELEMENTS PREVUS DANS LE BILAN ET EVALUATION DU PROJET 2016-2019

Périodicité : 1 fois par trimestre et évaluation du projet 2016-2019 au cours du premier semestre 2019.

Indicateurs :

- Diversité des activités proposées
- Qualité des activités proposées
- Nombre d'enfants concernés
- Ventilation par école
- Satisfaction des usagers (parents et enfants)
- Satisfaction des partenaires (enseignants, intervenants)
- Impact sur les inscriptions à l'année proposées par les structures locales (associations sportives, école de danse...).
- Typologie des enfants concernés.
- Articulation du PEDT avec les projets d'école.



REGLEMENT INTERIEUR DU PASSEPORT DECOUVERTE

Article 1 : Définition du Règlement Intérieur

Le présent Règlement Intérieur a pour but de préciser le fonctionnement des activités, proposées dans le cadre du passeport découverte, mises en place dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

Article 2 : Champ d'application du Règlement Intérieur

Le présent Règlement Intérieur s'applique à tous les enfants inscrits sans exclusion. Il est remis aux parents lors de l'inscription de l'enfant pour l'activité découverte.

Article 3 : Le public visé

Tous les enfants scolarisés dans les écoles publiques primaires de la **Grande Section au CM2** de la Ville de Falaise.

Article 4 : Définition des droits et devoirs de chacun des enfants inscrits

L'enfant inscrit pour une activité découverte devra s'engager sur une période de 5 à 8 semaines. Toute absence non justifiée entraînera une exclusion de l'activité découverte.

Article 5 : Procédure d'inscription

Chaque enfant doit être inscrit pour pratiquer l'activité découverte.

Chaque enfant et ses parents s'engagent à appliquer le Règlement Intérieur en vigueur au moment de son inscription.

L'acceptation de l'inscription est donnée par la direction des Services Éducatifs et Solidaires. Chaque enfant pourra pratiquer une activité découverte. Cependant, chaque activité ne pouvant s'adresser qu'à un groupe maximum de 14 enfants pour les grandes sections maternelles, et de 18 enfants pour les élémentaires, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée. Un enfant ne pouvant pas faire une même activité sur plusieurs périodes.

La ville se réserve le droit d'annuler une activité faute d'un nombre suffisant d'inscrits. Dans ce cas, une autre proposition sera faite à l'enfant.

Article 6 : Comment et où s'inscrire

Les inscriptions pour tous les cycles auront lieu en **septembre de 15h30 à 18h30 au Service des Sports et/ou dans les écoles**. Les retardataires pourront toutefois venir s'inscrire au secrétariat des Services Éducatifs et Solidaires du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00.

Article 7 : Gratuité de l'activité découverte

L'activité est **gratuite** pour les parents. Le coût est entièrement pris en charge par la Ville.

Article 8 : Assurance

La Ville souscrit à une assurance pour les locaux qu'elle utilise, sa responsabilité civile et celle de ses éducateurs et intervenants. **Chaque enfant devra être couvert par son assurance.** La ville décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 9 : Pratique des activités découvertes

Seuls les enfants inscrits sont autorisés à participer aux activités découvertes.

Par mesure d'hygiène et de sécurité, il est obligatoire d'avoir une tenue adaptée au passeport découverte.

Les enfants devront être impérativement en possession d'un vêtement de pluie, d'une bouteille d'eau et d'un goûter.

Article 10 : Encadrement

L'encadrement du passeport découverte se fera par des **personnes qualifiées** qui veilleront au bien-être des enfants et qui proposeront des activités en adéquation avec leur âge, leurs capacités et leurs besoins.

Le taux d'encadrement est de un adulte pour 14 enfants maximum dans les sections maternelles, et de un adulte pour 18 enfants maximum dans les sections élémentaires.

Article 11 : Lieu de l'activité

Les activités se dérouleront dans les **bâtiments et équipements municipaux** (centre de loisirs, équipements sportifs et culturels, écoles...).

Le lieu de chaque activité vous sera précisé lors de l'inscription.

Article 12 : Prise en charge des enfants en début et fin de la séance

Les enfants inscrits **seront amenés** sur le lieu de la séance **par les intervenants**. Seuls les **enfants inscrits au périscolaire** seront **ramenés** sur le site d'accueil **par les animateurs du Secteur Enfance Jeunesse**.

Les **autres enfants** seront pris en charge à la fin de la séance, sur le lieu d'activité, **par l'un de leurs parents** ou par **des personnes autorisées à venir les chercher**.

Les enfants de l'élémentaire disposent d'**une autorisation** dûment remplie **par ses parents**, restant à demeure dans le cartable de l'enfant et ainsi visible à tout moment par l'intervenant, **pourront rentrer seuls**.

Il est impératif que les parents s'engagent à respecter l'horaire de fin de séance. Les enfants non repris à l'heure seront dirigés vers le périscolaire payant. Ils seront également exclus de l'activité durant le reste de la période en cours.

Article 13 : Matériel et Locaux

Les enfants s'engagent à respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition.

En cas de non respect des règles élémentaires de civisme, la direction des Services Éducatifs et Solidaires après délibération se réserve le droit d'interdire, aux enfants concernés, la participation aux activités découvertes.

TABLEAUX DU TEMPS SCOLAIRE

Maternelles Camp Ferme Foch	MATIN	PAUSE MÉRIDIENNE	APRÈS-MIDI
LUNDI	8h35 à 11h50 (durée 3h15)	11h50 à 13h20 (durée 1h30)	13h20 à 15h20 (durée 2h)
MARDI	8h35 à 11h50 (durée 3h15)	11h50 à 13h20 (durée 1h30)	13h20 à 15h20 (durée 2h)
MERCREDI	8h35 à 11h35 (durée 3h)		
JEUDI	8h35 à 11h50 (durée 3h15)	11h50 à 13h20 (durée 1h30)	13h20 à 15h20 (durée 2h)
VENDREDI	8h35 à 11h50 (durée 3h15)	11h50 à 13h20 (durée 1h30)	13h20 à 15h20 (durée 2h)

Maternelles Charlotte Herpin Fontaine Couverte	MATIN	PAUSE MÉRIDIENNE	APRÈS-MIDI
LUNDI	8h40 à 11h55 (durée 3h15)	11h55 à 13h25 (durée 1h30)	13h25 à 15h25 (durée 2h)
MARDI	8h40 à 11h55 (durée 3h15)	11h55 à 13h25 (durée 1h30)	13h25 à 15h25 (durée 2h)
MERCREDI	8h40 à 11h40 (durée 3h)		
JEUDI	8h40 à 11h55 (durée 3h15)	11h55 à 13h25 (durée 1h30)	13h25 à 15h25 (durée 2h)
VENDREDI	8h40 à 11h55 (durée 3h15)	11h55 à 13h25 (durée 1h30)	13h25 à 15h25 (durée 2h)



Élémentaires La Crosse / Bodereau	MATIN	PAUSE MÉRIDIENNE	APRÈS-MIDI
LUNDI	8h45 à 12h (durée 3h15)	12h à 13h30 (durée 1h30)	13h30 à 15h30 (durée 2h)
MARDI	8h45 à 12h (durée 3h15)	12h à 13h30 (durée 1h30)	13h30 à 15h30 (durée 2h)
MERCREDI	8h45 à 11h45 (durée 3h)		
JEUDI	8h45 à 12h (durée 3h15)	12h à 13h30 (durée 1h30)	13h30 à 15h30 (durée 2h)
VENDREDI	8h45 à 12h (durée 3h15)	12h à 13h30 (durée 1h30)	13h30 à 15h30 (durée 2h)

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au secrétariat des « Services Éducatifs et Solidaires » au : 02 31 41 61 41

LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES EN UN COUP D'OEIL

NOMBRE DE JOURS DE CLASSE SUR L'ANNEE



NOMBRE DE JOURS DE CLASSE PAR SEMAINE



NOMBRE D'HEURES DE CLASSE PAR SEMAINE

